

Décision n° 2022-1142
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 24 mai 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 24 mai 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-1142
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 24 mai 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199109087	AZUREVA	73 MONTRICHER ALBANNE	2 VHF
199405094	GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE	56 GUER	1 UHF
199503894	ENTREPRISE COUSIN LECOMTE	53 AMBRIERES LES VALLEES	2 VHF
199701877	SOCIETE LAPOSTOLLE SARL	94 VINCENNES	1 UHF
200200311	FABEMI PROVENCE	13 VITROLLES	1 UHF
200200591	AXIOME	11 LIMOUX	1 VHF
200800444	ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE	94 BONNEUIL SUR MARNE	1 UHF
200800670	COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES	15 VIC SUR CERE	1 UHF
200800691	LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE NOUVELLE AQUITAINE SUD	87 FEYTIAT	1 VHF
200801511	ISB FRANCE	40 ST MARTIN D ONEY	1 UHF
200901443	ISB FRANCE	35 PACE	1 UHF
201101164	INTER DEPANNAGE	92 CLICHY	2 VHF
201302603	EURO-INFORMATION PRODUCTION - GROUPEMENT INFORMATIQUE	95 OSNY	2 UHF
201302612	ISB FRANCE	35 ST MALO	2 UHF
201400886	SOC D'EXPLOIT SOUS-PRODUITS SIDERURGIQUE	57 HAYANGE	1 UHF
201500924	GROUP PREMIUM SECURITE	22 LOUDEAC	2 UHF
202000449	ANADIA SERVICES	84 SARRIANS	1 UHF
202001197	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	91 MONTGERON	1 UHF
202100352	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	92 MALAKOFF	5 UHF